



LUCINGES
L'esprit village

Publié sur le site internet de la

commune le : 05/04/2024

Qualité et auteur de l'acte :

Jean-Luc SOULAT,
Maire de Lucinges

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2024 à 19h30

PROCES-VERBAL

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, A. CHICHER, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, A. FAVRAT, P. GERBAZ, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, M. SARTON, D. SIMONEAU.

Absents : P. CHARRIERE pouvoir JP LEMMO, Y. DIEULESAINT pouvoir S. MARTY, V. MOUCHET pouvoir M. SARTON, E. JOVILLAIN.

Date de convocation du conseil municipal : 27/02/2024

Procès-Verbal n°02-2024 - Publié le 05/04/2024

////////////////////////////////////

1- Désignation du secrétaire de séance

En application des dispositions des articles L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Yves BEUCHER en qualité de secrétaire de séance.

2 – Adoption de l'ordre du jour

Le conseil municipal à l'unanimité adopte l'ordre du jour présenté par Monsieur Le Maire et figurant sur la convocation du 27 février 2024.

3 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal du 29 janvier 2024. Le procès-verbal du 29 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

4- Compte-rendu des décisions du maire

- **Décision N°2024-03 :** conclusion d'un bail concernant le T1 meublé du presbytère pour un loyer mensuel de 300 euros charges comprises à compter du 07/02/2024.
- **Décision N°2024-04 :** validation du devis Access pour l'acquisition d'un PC portable pour la directrice de l'école – 1.210 euros HT.
- **Décision N°2024-05 :** validation du devis Access concernant la maintenance annuelle informatique pour l'école de Lucinges – 3.960 euros HT.
- **Décision N°2024-06 :** validation du devis Alp'Com concernant la maintenance annuelle télécommunication et réseaux pour l'école de Lucinges – 1.980 euros HT.
- **Décision N°2024-07 :** désignation du cabinet AABM à Grenoble pour la défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le TA de Grenoble par les conjoints Sedorne en annulation du PC07415323H00005.

Arrivée de Monsieur Arthur Bazin à 19h50

5- Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

Présentation par Monsieur Jean-Paul Lemmo, conseiller municipal délégué aux finances

Monsieur Le Maire rappelle en préambule que même si ce rapport n'est pas obligatoire pour une commune de moins de 3500 habitants, il apparaît important d'avoir chaque année, une présentation de celui-ci aux conseillers municipaux dans un souci de transparence et d'information sur le bilan de l'année écoulée mais également sur les tendances pour l'année 2024, avant le vote du budget.

Après une introduction sur les éléments conjoncturels de l'année 2022 et 2023 (inflation, évolution des bases, loi de finances), une présentation est faite du bilan de l'année 2023.

La section de fonctionnement génère un solde positif de 482.765 euros (1.013.260 euros en cumulés) et la section d'investissement un solde négatif de 935.052 euros (-558.650 en cumulés).

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse, dont les dépenses liées aux frais de personnel dues à des décisions nationales (hausse et revalorisation du point d'indice, hausse du SMIC, instauration de l'indemnité de résidence) mais également à des décisions communales comme la revalorisation du régime indemnitaire des agents et l'augmentation des effectifs au service périscolaire liée à la hausse de fréquentation du service.

Les recettes de fonctionnement sont également en hausse dont les droits de mutation et la compensation des fonds genevois.

Au niveau de l'investissement celui-ci affiche un solde négatif essentiellement dû à la phase 2 des travaux du groupe scolaire et pour lesquels nous n'avons pas encore reçu les subventions et FCTVA.

Ainsi au niveau des ratios, la capacité d'autofinancement est de + 11,2 % en 2023 et la capacité de désendettement de 6,41 années. Grâce à la maîtrise des dépenses, en étant très vigilants sur celle-ci, ces ratios sont plutôt favorables et permettent de pouvoir envisager les projets d'investissement suivants : finalisation des travaux de rénovation de l'école, aménagement du parc du château, sécurisation de la route de Lucinges/Bellevue, etc.

Quant à la section de fonctionnement, il faudra continuer à être très vigilant sur les dépenses car une hausse est attendue sur certains chapitres, telle que les fluides, maintenance informatique, les charges de personnel. Pour les recettes, une hausse est attendue sur les taxes due à l'augmentation des bases de +3,9 % notamment.

A la suite de l'exposition des éléments de contexte budgétaire national et local ainsi que des orientations budgétaires pour l'exercice 2024, les conseillers municipaux prennent note de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire.

6- ONF : validation du programme d'actions de l'année 2024

Rapporteur : Pierre Gerbaz, conseiller municipal, référent forêt.

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme d'actions de l'année 2024 en forêt communale relevant du régime forestier.

En application du Code Forestier (titre 1, article L.111-1), il est rappelé que l'ONF (Office National des Forêts) gère les terrains boisés appartenant à la commune de Lucinges.

Selon les objectifs fixés dans le document d'aménagement, les coupes et les travaux proposés par l'ONF sont nécessaires pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable et préserver la biodiversité et les paysages.

Monsieur Matthieu Sarton signale que le chemin reliant le chemin des Affamés à la Grange de Boège n'a toujours pas été remis en état et qu'il est très compliqué de l'emprunter, voire dangereux.

Monsieur Pierre Gerbaz répond que les travaux de débardage sont toujours en cours sur ce secteur et que le bois doit être ressorti au-dessus de la Grange de Boège par le forestier.

Monsieur Le Maire précise que le chemin est au milieu de la forêt de production. C'est un itinéraire de randonnée et on a effectivement l'impression qu'il est souvent dégradé. On veille à ce que celui-ci soit remis en état entre chaque exploitation. La remarque de Monsieur Matthieu Sarton sera prise en compte.

Madame Christine Burki ajoute que c'est l'éternel problème entre la forêt, zone économique et zone de promenade. Les exploitants forestiers doivent aussi composer avec la météo qui n'est pas toujours favorable aux travaux de remise en état.

Monsieur Matthieu Sarton aborde également la question de la chasse en forêt et qu'il serait utile de rappeler les règles de courtoisie pour une bonne cohabitation chasseurs/randonneurs.

Monsieur Le Maire indique qu'il a rencontré le nouveau responsable de la chasse de Lucinges qu'il a trouvé très responsable et à l'écoute. Il rappelle que la police de la chasse relève de la compétence d'Etat qui se gère au niveau de la préfecture. Les jours de chasse sont ainsi décidés par une commission présidée par le préfet, sans que la commune ne puisse avoir d'autorité à ce niveau.

Vu la commission forêt en date du 2 février 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **Approuve** le programme d'actions de l'année 2024 présenté soit :

- Travaux sylvicoles – plantations : 3.191,26 euros HT
- Travaux de maintenance, d'infrastructure et opérations liées à l'environnement : 8.297,25 euros HT

➤ **Autorise** Monsieur Le Maire à signer les devis correspondants et à mandater l'ONF pour la réalisation du programme d'actions 2024.

7- SYANE : approbation de la convention constitutive de groupement de commandes

Rapporteur : Monsieur Stéphane Marty, adjoint délégué aux travaux

Monsieur Stéphane Marty informe les conseillers municipaux que dans le cadre des travaux de sécurisation de la RD183-Route de Bellevue, le SYANE procédera à l'enfouissement de réseaux secs sur ce secteur.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il sera ainsi constitué entre la commune et le SYANE un groupement de commandes, tel que défini par les articles L.2113-6 à L.2113-8 de l'ordonnance N° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

La commune de Lucinges est désignée comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Monsieur Pierre Gerbaz demande s'il y aura de nouveaux lampadaires déployés dans le cadre de ces travaux.

Monsieur Stéphane Marty informe qu'il n'y aura pas de lampadaires supplémentaires, ne seront conservés que ceux déjà existants qui sont souvent placés à des endroits sécuritaires (passages piéton).

Madame Aline Favrat demande si ces travaux d'enfouissement étaient prévus au départ du projet de sécurisation de la RD183/Belevue.

Monsieur Stéphane Marty répond que ceux-ci étaient bien prévus. Le bureau d'études du Syane a étudié la faisabilité d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle. Il précise que la dernière étude fournit par le Syane indique une estimation supérieure aux premiers chiffres avancés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le projet de convention de groupement de commandes,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer ladite convention de groupement de commandes avec le SYANE

8- Annemasse Agglo : approbation de la convention au groupement de commandes pour la réalisation de mesures de trafic par comptage et enquêtes

Afin de rechercher les meilleures conditions financières, techniques et de délai d'exécution pour la réalisation du besoin partagé de mesures de trafics par comptages et enquêtes, Annemasse-Agglo, Ambilly,

Annemasse, Bonne, Etrembières, Juvigny, Lucinges, Marchilly, Saint-Cergues, Ville-la-Grand, Vétraz-Monthoux ont souhaité la constitution d'un groupement de commandes tel que défini par les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes est ainsi libellé : « *Groupement de commandes pour la réalisation de mesures de trafics par comptages et enquêtes* ».

Il est proposé que la commune de Lucinges adhère à la convention afin de répondre au besoin sus-énoncé.

Dans cette perspective, une convention doit être établie entre les parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement. La fonction de coordonnateur du groupement sera assurée par Annemasse Agglo dans les conditions prévues par la convention de groupement de commandes jointe au présent projet de délibération.

Il sera précisé que la fonction de coordonnateur est exclusive de toute rémunération. Le coordonnateur prend en charge les frais liés à la conduite des procédures de mise en concurrence.

La commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes est la commission du coordonnateur.

Madame Aline Favrat demande le coût du comptage et combien de fois la commune pense utiliser ceux-ci. Monsieur Stéphane Marty répond que cela dépend des besoins. Pour information lors de la précédente convention, 3 comptages ont été réalisés pour un coût total de 750 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de mesures de trafics par comptages et enquêtes.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

9- Informations diverses

- **Concession de service public pour la gestion et l'exploitation d'un accueil de loisirs** : l'appel d'offre est terminé depuis le 15 février. Une seule offre a été reçue par la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie. La 1^{ère} réunion avec la commission concession a eu lieu ce jour avant la réunion du conseil municipal et le candidat sera rencontré ce vendredi dans le cadre de la phase négociation.

- **Diagnostic territorial dans le cadre de la convention territoriale globale** : Par délibération en date du 8 novembre 2021, le conseil municipal avait autorisé M. Le Maire à signer la convention territoriale globale avec la CAF de Haute-Savoie qui permettait aux 11 communes adhérentes et Annemasse Agglo de définir le projet stratégique global du territoire en matière d'enfance, petite-enfance, jeunesse, parentalité, inclusion numérique, handicap inclusion et animation de la vie sociale ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Pour ce faire, il convenait de réaliser un diagnostic du territoire sur ces thématiques avec un portage par Annemasse Agglo. Ainsi le cabinet retenu pour réaliser celui-ci est le cabinet Uliaros Stratégie qui après concertation avec les 11 communes signataires et afin de compléter la collecte statistique et contextuelle a élaboré deux questionnaires. Le 1^{er} est à la destination des organismes et structures associatives œuvrant dans les champs cités supra et le 2^{ème} est à la destination des habitants. Celui-ci sera sous forme dématérialisé et prochainement mis en ligne sur notre site internet et l'application Lucinges En Poche.

- **Points d'Apports Volontaires (PAV)** : Annemasse Agglo modifie son système de collecte des ordures ménagères et la commune de Lucinges sera concernée par ces changements dès cet automne. Ainsi les habitants de Lucinges devront apporter leurs sacs d'ordures ménagères dans des points de regroupement collectifs. 8 Points d'Apports Volontaires (PAV) ont été recensés afin de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire communal et faciliter l'offre de tri qui comprendra plusieurs conteneurs dont OM, plastique et papier ainsi que verre. La cartographie des PAV est présentée aux conseillers municipaux

10- Rapport des commissions

- **Urbanisme** : un recours contentieux a été déposé contre le PC accordé à la société FIM promotion qui prévoit la construction de 7 logements à Saint Gras.

- Scolaire : le prochain conseil d'école aura lieu le 18 mars. 217 enfants sont attendus pour la rentrée scolaire avec une prévision d'ouverture de classe.
- Communication : la réunion publique aura lieu le mercredi 3 mars à la salle La Grange à 20 heures. Un bilan des actions réalisées depuis 2020 sera présenté ainsi que les perspectives jusqu'à la fin du mandat.
- Culture : une rencontre aura lieu le 6 mars autour de la valorisation des lieux de mémoire, l'objet étant de déterminer des lieux de mémoire avec un parcours thématique. Une nouvelle exposition, Joël Bastard, le troisième livre, est actuellement en cours au Manoir des Livres (du 2 mars au 22 juin).
- Travaux : Une visite des travaux de l'école à l'attention des élus est prévue samedi 9 et samedi 16 mars. Le 1^{er} étage a été réceptionné jeudi dernier. Au niveau du rez de chaussée, toutes les menuiseries ont été changées avec stores et volets roulants durant les vacances de février.

11- Planning

- Samedi 2 mars : soirée festive par Lucinges n'Féta
- Samedi 9 mars : spectacle « printemps des poètes » par le Café Littéraire
- Mercredi 13 mars : spectacle musical « Bingo » par la chorale du Tourbillon
- Samedi 16 mars : concert « Quatuor Ellipsos » par le conservatoire de musique
- Mercredi 20 mars : don du sang
- Samedi 23 mars : carnaval par les Enfants de Lucinges
- Mercredi 3 avril : réunion publique
- Samedi 6 avril : concert par l'harmonie municipale de Bonne-Lucinges
- Dimanche 7 avril : nettoyage des ruisseaux
- Samedi 20 et dimanche 21 avril : théâtre par l'Aventure des Toqués (CCAS)

Prochains conseils municipaux : jeudi 4 avril et lundi 27 mai 2024

L'ordre du jour étant épuisé
la séance est levée à 21h45

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves BEUCHER**

**Le Maire,
Jean-Luc SOULAT**



